



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2005-2006

Réunion du lundi 7 novembre 2005

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Sommaire

Pages

Interpellation

- *Accessibilité des personnes atteintes d'un handicap à l'information et aux sites web de la Commission communautaire française de Mme Caroline Persoons*

à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique 2

et à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées

(Orateurs: Mme Caroline Persoons, M. André du Bus de Warnaffe, M. Benoît Cerexhe, ministre-président)

Questions orales

- *Conséquences de la hausse des produits pétroliers dans les dépenses des associations bruxelloises de Mme Fatiha Saïdi*

à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement 3

(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi, M. Benoît Cerexhe, ministre-président)

- *Cahier des revendications syndicales de la CGSP en secteur XV de Mme Dominique Braeckman*

à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique 4

(Orateurs: Mme Dominique Braeckman, M. Benoît Cerexhe, ministre-président)

INTERPELLATION

M. le Président.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Persoons.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP A L'INFORMATION ET AUX SITES WEB DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME CAROLINE PERSOONS

A M. BENOIT CEREXHE, MINISTRE-PRESIDENT DU
GOUVERNEMENT, EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE,

ET A MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE
L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur le problème de l'accessibilité aux sites web de la Région, sous forme de questions écrites ou orales. La même attention doit être accordée au niveau de la Commission communautaire française, d'autant plus que celle-ci est en charge de la politique des personnes handicapées.

Nous vivons dans une société au sein de laquelle nous disposons de nombreuses informations. Nos boîtes aux lettres regorgent de dépliants en tous genres. Depuis quelques années, la principale source d'information, la plus rapide et la plus efficace, est de recourir à l'internet et de consulter les différents sites.

*(M. Christos Doukeridis, président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

Cette source d'information est d'autant plus importante pour les personnes handicapées, qu'elles souffrent d'un handicap physique ou mental. L'utilisation d'internet est un acte important d'ouverture pour les personnes victimes de problèmes de déplacement et leur permet d'accéder aux informations mais aussi à la communication avec d'autres.

De plus en plus de personnes malvoyantes ou non voyantes utilisent internet, à l'aide de systèmes spéciaux. Pour faciliter son accès, il faut privilégier une conception valable des sites internet de façon à ce qu'ils puissent être utilisés par les personnes handicapées. Les créateurs de sites doivent garder en mémoire que, à l'autre bout de l'appareil, se trouve une personne qui présente un handicap, visuel ou mental. Il faut concevoir les sites d'une manière tout à fait particulière.

Sans m'étendre sur l'importance et les spécificités d'internet comme média d'information, il permet à tous d'accéder immédiatement à la même information, au même volume d'informations. Ce n'est pas le cas des autres systèmes d'informations. Par exemple, les personnes aveugles ou malvoyantes n'ont pas accès à tous les quotidiens et livres, alors qu'elles peuvent accéder à la même information à travers internet.

Si l'on se penche sur le problème des personnes malvoyantes ou non voyantes, le système "BlindSurfer" doit être évoqué. Ce système propose un descriptif de points à mettre en avant pour permettre aux personnes malvoyantes d'avoir accès au web. Le site du système énonce les conditions que les pages web doivent

remplir pour obtenir le label ou, en tout cas, pour être accessibles aux personnes malvoyantes ou aveugles.

Cela dit, j'estime que l'on parle trop peu de l'accessibilité des sites aux personnes souffrant d'un handicap mental. A cet égard, les critères à retenir reposent sur des règles simples et de bon sens, dont la mise en oeuvre n'implique en général que des efforts supplémentaires limités à condition qu'ils soient fournis en amont.

L'objectif est de rendre les pages plus faciles et plus agréables à lire, de ne pas les alourdir avec des liens ou avec des informations qui ne sont pas indispensables, de proposer un petit résumé des informations, comme dans le bulletin de l'Afrahm (association francophone d'aide aux personnes souffrant d'un handicap mental). Ce système s'intitule "Facile à lire". Il résume l'information et permet à la personne atteinte d'un handicap mental d'avoir également accès aux informations et aux articles. Il faut donc faire usage d'un langage simple, sans détours. Il convient également de se limiter à une seule idée maîtresse par phrase, de ne pas mentionner de données trop techniques et d'adopter une structure claire et logique.

Mon interpellation vise à connaître l'effort fourni par le gouvernement et par l'administration pour rendre les sites qui en dépendent accessibles tant aux personnes souffrant d'un handicap de la vue qu'aux personnes affectées d'un handicap mental. A l'issue d'un premier examen, j'ai constaté que la Commission communautaire française ne proposait pas de sites accessibles aux personnes souffrant d'un handicap visuel et qu'aucun n'a reçu le label "BlindSurfer".

Dans le projet du gouvernement, présenté en juillet 2004, j'ai pu lire, dans le volet intitulé "Les personnes handicapées dans la cité", je cite "qu'il veillerait à créer, renforcer et favoriser les passerelles nécessaires avec les départements régionaux en vue de faciliter l'accès de ces personnes - quel que soit leur handicap - à l'ensemble du projet urbain en matière de mobilité, de logement, d'intégration professionnelle, d'enseignement, et d'accès à l'information", donc d'accès à des sites internet.

Pourriez-vous me dire ce que le gouvernement compte faire pour rendre plus accessibles les sites des pouvoirs publics dépendant de la Commission communautaire française mais aussi ceux des associations subsidiées par celle-ci ? Cela me paraît important car une partie non négligeable de la politique de la Commission communautaire française passe par des initiatives prises par les a.s.b.l.

Le CIRB a-t-il été investi d'une mission visant à rendre accessibles les sites web publics de la Commission communautaire française aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou mental ? Afin qu'elles adaptent leurs sites web ou leurs dépliants d'information, des conseils ou aides sont-ils prévus pour les associations qui mettent en oeuvre des politiques de la Commission communautaire française ? Par exemple, concernant les services d'accompagnement des personnes handicapées, peuvent-elles obtenir une aide particulière afin de rendre leurs sites plus accessibles ?

L'importance du rôle des pouvoirs publics en matière de sensibilisation des concepteurs de sites à cette accessibilité est indéniable. Nous devons donc, bien évidemment, en notre qualité de responsables publics, montrer l'exemple et essayer, tant que faire se peut, de rendre tous les sites des pouvoirs publics et des

a.s.b.l. subsidiées accessibles et porteurs des deux labels dont j'ai précédemment parlé.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Nous rejoignons les préoccupations mises en avant par notre collègue.

Il serait intéressant d'entendre l'avis de la section "Personnes handicapées" du Conseil consultatif, qui est au fait de cette problématique. Celle-ci pourrait estimer si les idées mises en avant aujourd'hui sont exhaustives ou s'il convient de prendre en considération des éléments auxquels nous n'avons pas pensé.

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique, pour sa réponse.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Madame Persoons, même si je serai assez bref pour vous répondre, je puis vous dire que je suis totalement sur la même longueur d'ondes que vous. Et je vous remercie de cette question que vous avez soulevée, d'ailleurs, de manière très complète et précise. Vous avez mis en exergue les possibilités de faciliter l'accès à internet pour les personnes malvoyantes ou souffrant d'un handicap mental léger.

Tout comme vous, je suis conscient de la nécessité d'adapter les sites officiels à ces catégories de personnes. Vous vous en souviendrez peut-être, j'ai d'ailleurs été le premier homme politique francophone à disposer d'un site accessible aux mal- et non-voyants (et donc labellisé "BlindSurfer"). Par ailleurs, en février 2004, j'ai déposé au Conseil régional bruxellois une proposition de résolution visant à développer l'accessibilité des sites web officiels de la Région de Bruxelles-Capitale aux personnes mal- et non-voyantes. J'y insistais sur des arguments semblables à ceux que vous développez aujourd'hui, à savoir l'accès immédiat à la même information et au même volume d'informations.

Je suis donc heureux de vous annoncer que le portail internet de la Commission communautaire française sera fondamentalement revu dès 2006 et que la nouvelle présentation répondra à toutes les normes en matière d'accessibilité. Il sera donc totalement accessible aux personnes handicapées.

Je retiens la suggestion de M. du Bus de Warnaffe d'associer à l'élaboration de ce site la section "Personnes handicapées" du Conseil consultatif et de lui demander son avis lorsque débiteront ces travaux, c'est-à-dire prochainement.

Une même initiative devrait être prise pour les para- qui dépendent de la Commission communautaire française ou pour les a.s.b.l. qui sont subventionnées par notre institution. Un courrier leur sera envoyé en ce sens. Je me suis également concerté avec ma collègue Mme Huytbroeck et je puis vous répondre qu'à l'initiative d'une association experte en la matière, nous serions tout à fait disposés à soutenir un guide de bonnes pratiques qui permettra à ces associations d'élaborer ou de modifier leur site internet afin de le rendre accessible aux personnes malvoyantes ou à celles souffrant d'un handicap léger.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons pour une réplique.

Mme Caroline Persoons (MR).- L'accessibilité que vous annoncez pour 2006 concerne, à mon avis, surtout le "BlindSurfer". Y a-t-il également des démarches par rapport au handicap mental ? Il est beaucoup plus rare que l'on vise cette accessibilité. Pourtant, de nombreuses personnes recourent au site

de la Commission communautaire française parce qu'elles demandent l'aide du Service bruxellois des personnes handicapées, par exemple. Il me paraît important de ne pas oublier le handicap mental léger.

La demande de l'avis de la section "Personnes handicapées" est importante. J'espère que la proposition qui modifie le décret créant le Conseil consultatif passera vite ; il sera ainsi possible de demander des avis sur de tels sujets depuis le Parlement, et pas seulement depuis le gouvernement.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- En effet, l'élaboration du nouveau site portail tiendra compte de ces deux éléments : le label "BlindSurfer" et l'accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap léger.

M. le Président.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

CONSEQUENCES DE LA HAUSSE DES PRODUITS PETROLIERS DANS LES DEPENSES DES ASSOCIATIONS BRUXELLOISES

DE MME FATIHA SAÏDI

A M. BENOIT CEREXHE,
MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour développer sa question.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Faut-il rappeler encore que les cours du pétrole ont franchi un seuil inimaginable qui, peut-être, aura de lourdes conséquences sur les budgets de nos concitoyens ? On sait que des mesures ont été prises par le gouvernement fédéral afin d'alléger quelque peu la facture énergétique des ménages belges.

Néanmoins, si la forte hausse des produits pétroliers a frappé de plein fouet le budget des ménages, on sait que celle-ci produira aussi ses effets sur la facture d'énergie de nos collectivités. Au sein de notre institution francophone, je pense plus particulièrement aux associations que nous soutenons. En temps ordinaire déjà, nombre de ces associations éprouvent beaucoup de difficultés à boucler leur budget en équilibre. Que dire, dès lors, de cette période où elles verront leurs frais de fonctionnement s'alourdir de manière telle qu'elles seront contraintes de procéder à des choix stratégiques quant aux dépenses à effectuer ?

Connaissant l'état financier de notre institution francophone, cette question nous inquiète, Monsieur le Président. Pour cette raison, je me permets de vous poser quelques questions.

La première porte sur le fait de savoir si le gouvernement francophone bruxellois entend apporter une aide aux collectivités et associations dont le fonctionnement risque d'être mis à mal par l'augmentation de leur facture énergétique.

Dans l'affirmative - et ce sera ma deuxième question - sous quelle forme cette aide sera-t-elle proposée et quels seront les critères de recevabilité des demandes ?

Enfin, je voudrais savoir si des discussions ont été engagées avec le gouvernement fédéral sur la préoccupation que je viens d'évoquer.

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, pour sa réponse.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- A ce jour, il n'a pas été envisagé de prendre des mesures communes à l'ensemble du gouvernement de la Commission communautaire française. En pratique, chaque ministre fonctionnellement compétent reste responsable de la subvention des frais de fonctionnement des associations dont il a la charge.

Il faut par ailleurs signaler que la subvention des frais de fonctionnement est très variable dans les différents secteurs de compétences de la Commission communautaire française. Je vais vous en donner quelques exemples afin de vous montrer cette hétérogénéité.

Dans un hôpital agréé par la Commission communautaire française, les frais de fonctionnement sont couverts par l'Etat fédéral au travers du budget des Voies et Moyens, et ce, uniquement pour les patients hospitalisés, et non pour les patients qui viennent en consultation, car ces frais sont à charge des honoraires médicaux et paramédicaux.

A l'opposé, les associations reconnues par la Commission communautaire française sous la forme d'initiatives sont subventionnées sur la base des frais réels. Cela signifie que chaque arrêté de subvention, rédigé à l'initiative du ministre compétent, en fixe les conditions, parmi lesquelles les conditions de frais éligibles, les documents officiels et factures à remettre ainsi que les plafonds éventuels d'intervention. A l'intérieur de ce domaine nommé "initiatives", c'est donc à chaque ministre compétent qu'il appartient de juger de ce qu'il est opportun de décider.

Comme situation intermédiaire, nous avons des institutions qui reçoivent un forfait pour couvrir les frais de fonctionnement. Une modification de ce système implique une modification de toutes les réglementations organiques. Ceci dit, il faut également prendre en considération la diversité du champ d'action de ces institutions.

Enfin, nous trouvons également des institutions qui ont plusieurs sources de financement, dont les subventions de la Commission communautaire française mais également d'autres entités fédérées: la Communauté française en général mais aussi des pouvoirs publics subordonnés comme les communes et CPAS. Ce système de "poly-subvention", si l'on peut dire, exige une connaissance précise de chaque cas particulier. Celui qui dispose de cette connaissance précise est, bien évidemment, le ministre fonctionnellement compétent.

Bref, cette diversité quant au mode de subvention mais aussi quant aux champs d'intervention des nombreuses associations subventionnées par la Commission communautaire française - cela va de la culture à l'action sociale en passant par la santé et le tourisme - laisse donc à penser que chaque ministre fonctionnellement compétent sera plus que probablement le mieux à même de trouver la solution adaptée à chaque cas individuel ou alors par secteur de compétences.

M. le Président.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour sa réplique.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Je remercie M. Cerexhe pour ses réponses. Puisqu'il m'annonce qu'il n'y a aucune mesure prise par le gouvernement, je me permettrai de revenir sur cette question lors de notre discussion budgétaire.

M. le Président.- L'incident est clos.

CAHIER DES REVENDICATIONS SYNDICALES DE LA CGSP EN SECTEUR XV

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

A M. BENOIT CEREXHE, MINISTRE-PRESIDENT DU
GOUVERNEMENT, EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman pour développer sa question.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Monsieur le Ministre-Président, je me permets de revenir sur cette question que nous avons déjà abordée très largement à l'occasion de la déclaration annuelle de politique générale. Il s'agit des actions qui ont été principalement initiées par la CGSP au sein de l'administration de la Commission communautaire française voici quelques semaines. D'après mes informations, il semblerait que la tranquillité des prochaines semaines risque d'être également perturbée. En effet, l'organisation syndicale s'insurge contre le fait qu'à l'heure actuelle, il n'y ait pas d'avancées suffisantes dans l'examen, en secteur XV, de leur cahier de revendications. Celui-ci comporte de nombreux points.

Parmi ceux-ci, on compte la nécessaire élaboration d'un règlement de travail, commun à l'ensemble du personnel, qu'il soit personnel de l'administration ou de l'ensemble des sites dépendants de la Commission communautaire française. Certes, il y a eu des avancées relatives au statut des concierges ou à l'alignement des frais de déplacement. Mais ces points n'étaient peut-être pas les plus prioritaires. En revanche, parmi les priorités soulignées par les représentants syndicaux, figure la nécessité d'obtenir un véritable horaire variable, dans une fourchette allant de 5h à 9h.

Les travailleurs considèrent également que l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française doit être soumis au même mode de contrôle du temps de travail, selon une procédure qu'il convient de rendre objective, indépendante et garantissant l'équité entre tous les agents. Il semblerait que des progrès sur ces questions-là soient attendus avec impatience. Car, dans certains services, il règne une certaine mauvaise ambiance. Cela permettrait donc au moins d'améliorer le climat de travail.

Je voudrais connaître précisément les raisons qui vous poussent à ne pas travailler dans le cadre du secteur XV et le timing que vous proposez pour apporter des réponses qualitatives et quantitatives aux revendications syndicales. Voilà pour la question la plus importante.

J'aimerais aussi vous poser quelques questions complémentaires.

Tout d'abord, où en êtes-vous dans la réflexion visant à disposer d'un organigramme correspondant mieux aux besoins des services ?

Ensuite, comment se déroulent les différentes étapes de la statutarisation ?

Nous en sommes à la réflexion visant à disposer d'un organigramme qui corresponde mieux aux besoins des services, c'est-à-dire modifiant la situation qui prévaut actuellement.

Par ailleurs, comment s'effectuent les diverses étapes de la statutarisation ? Pouvez-vous également nous dire où en est le statut du service social ? Est-il exact que la dotation pour les agents de la Commission communautaire française est plus faible que pour les agents régionaux, toutes proportions gardées évidemment ?

Enfin, qu'en est-il de l'abrogation de l'article relatif aux six jours de congé compensatoires pour l'obligation de prendre ses congés pendant les vacances scolaires.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez à ces questions fort techniques.

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique, pour sa réponse.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- J'apporterai des réponses techniques à vos questions techniques, Madame Braeckman.

En début de législature, les trois organisations syndicales nous ont transmis leur cahier de revendications contenant des demandes d'ordre qualitatif et quantitatif.

Y sont mentionnés divers points parmi lesquels la poursuite de la statutarisation, la mise en oeuvre d'un règlement de travail - vous y avez fait allusion - et diverses demandes nécessitant des moyens budgétaires relativement importants.

Le processus de statutarisation suit son cours puisque plus de 50 emplois ont été déclarés vacants par le Collège depuis le début de la législature. La constitution d'une réserve de recrutement de niveau 1 ainsi que l'organisation d'épreuves complémentaires pour les lauréats de la réserve de niveau 3 vont encore amplifier ce processus. Je pense donc que l'on avance bien dans ce domaine.

Le projet de règlement de travail, sur lequel portait une autre de vos questions, a fait l'objet d'une approbation en première lecture. En accord avec les syndicats, il a été décidé de créer un groupe de travail afin de déterminer si le projet doit être discuté en concertation, c'est-à-dire au sein du Comité de concertation de base appelé couramment "Cocoba" ou s'il doit être discuté en Comité de négociation, appelé couramment "Secteur XV", auquel vous avez fait allusion. Les modalités d'horaires variables applicables aux différentes catégories de personnel y seront discutées.

Troisième élément, la direction générale a été invitée à émettre des propositions qui devront permettre au Collège de déterminer une nouvelle structure des services. L'organigramme sera ensuite établi en fonction de cette nouvelle structure. La proposition de la direction générale est attendue dans les prochains jours.

Quant à l'abrogation de l'article 148*bis* du statut accordant, aux membres du personnel de l'ex-Province de Brabant, le maintien de dispositions qui leur étaient applicables avant leur transfert, dont les six jours de congé compensatoires, une proposition est actuellement négociée au sein du "Secteur XV".

D'autres demandes ayant un impact financier ont été chiffrées et sont actuellement soumises au Collège pour arbitrage. Parmi celles-ci, se trouve l'augmentation de la dotation du service social.

Je suis tout à fait conscient des difficultés financières auxquelles ce service se heurte et mes propositions, en matière de budget 2006, en tiendront compte. J'espère pouvoir annoncer bientôt - et c'est également une réponse à l'une de vos questions - un alignement du montant forfaitaire octroyé par bénéficiaire du service social sur le montant généralement accordé à la Région.

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman pour une réplique éventuelle.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- D'ici un à deux mois, serait-il possible de vous interroger à nouveau pour connaître la teneur de l'adaptation de l'organigramme dont vous parlez ?

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Je vous propose plutôt de le faire au début de l'année prochaine.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- J'en prends bonne note et vous remercie.

M. le Président.- L'incident est clos.

